



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 2 mai 2016 à 19 h
8420, boul. Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Madame Patricia R. Lattanzio, conseillère de la ville
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Steve Beaudoin, directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA16 13 0106

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Qu'à 19 h, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA16 13 0107

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA16 13 0108

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 1, le président d'assemblée ouvre la période de questions. Quatre (4) citoyens font des interventions et il y a dépôt d'une photographie montrant une boîte de dons en plastique recyclé. À 19 h 21, la période de questions est terminée.

CA16 13 0109

AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ÉLABORATION DE PLANS D'ACTION CULTURELS - ARRONDISSEMENTS, POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN CULTUREL POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière de 15 000 \$, dans le cadre du *Programme de soutien à l'élaboration de plans d'action culturels - Arrondissements*, offert par le Service de la culture de la Ville de Montréal, pour l'élaboration du plan d'action culturel local de l'arrondissement de Saint-Léonard et de confirmer l'engagement de l'arrondissement à fournir une quote-part du budget d'une valeur maximale de 15 000 \$.

De plus, il est résolu de mandater la directrice par intérim de la Direction des loisirs, de la culture et des communications, pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1154227008

CA16 13 0110

OCTROI DE CONTRAT - ACQUISITION D'UN (1) FOURGON DE MARQUE MERCEDES-BENZ, MODÈLE SPRINTER 3500 CARGO - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 16-15190 - 9467866 CANADA INC. (AUTOMOBILES SILVER STAR) – 61 210,39 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'octroyer un contrat à la compagnie 9467866 CANADA INC. (AUTOMOBILES SILVER STAR), le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition d'un (1) fourgon de marque Mercedes-Benz, modèle Sprinter 3500 cargo, appel d'offres numéro 16-15190, au montant total de 61 210,39 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1165202001

CA16 13 0111

OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE DE SERVICE DE RÉPARATION DE CONDUITES À HAUTE PRESSION - CONTRAT NUMÉRO RM15-0456 - FORTERRA CONDUITE SOUS PRESSION INC. – 40 000 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'octroyer un contrat à la compagnie FORTERRA CONDUITE SOUS PRESSION INC., fournisseur unique, pour la fourniture de service de réparation de conduites à haute pression, contrat numéro RM15-0456, pour la période du 3 mai au 31 décembre 2016, selon les prix unitaires soumissionnés jusqu'à concurrence d'un montant total de 40 000 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1163561001

CA16 13 0112

OCTROI DE CONTRAT - SERVICES DE NETTOYAGE DE PUISARD, DE DRAINS DE PUISARD, DE PANIERS RÉCUPÉRATEURS ET CHAMBRES DE VANNES INCLUANT LE TRANSPORT ET L'ÉLIMINATION DES RÉSIDUS, 2 ANS - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 16-15029 - QUALINET ENVIRONNEMENT INC. – 160 446,46 \$.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :



D'octroyer un contrat à la compagnie QUALINET ENVIRONNEMENT INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour les services de nettoyage de puisard, de drains de puisard, de paniers récupérateurs et chambres de vannes incluant le transport et l'élimination des résidus, 2 ans, appel d'offres numéro 16-15029, selon les prix unitaires soumissionnés jusqu'à concurrence d'un montant total de 160 446,46 \$. L'IPC sera pris en compte au 1^{er} mai de chaque année. Ce contrat prévoit une possibilité d'un (1) renouvellement d'une durée de douze (12) mois, au gré de l'arrondissement avec l'approbation de l'entrepreneur.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1163693004

CA16 13 0113

OCTROI DE CONTRAT - PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE 2016 - PHASE I - CONTRAT NUMÉRO 102-150 - DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC. – 5 109 145,11 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'octroyer un contrat à la compagnie DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le programme de réfection routière 2016 - Phase I, contrat numéro 102-150, au montant total de 5 109 145,11 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1163693006

CA16 13 0114

OCTROI DE CONTRAT - PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE 2016 - PHASE II - CONTRAT NUMÉRO 102-151 - GROUPE TNT INC. – 4 414 833,79 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'octroyer un contrat à la compagnie GROUPE TNT INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le programme de réfection routière 2016 - Phase II, contrat numéro 102-151, au montant total au montant total de 4 414 833,79 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1165910004

Le 2 mai 2016

CA16 13 0115

APPROUVER LES CONVENTIONS AVEC GESTION MULTISPORTS ST-LÉONARD, LA CORPORATION DE FOOTBALL JUNIOR DE ST-LÉONARD INC. ET L'ASSOCIATION DU SOCCER DE ST-LÉONARD (A.S.S.L.) INC. AFIN DE PERMETTRE LA VENTE D'ANNONCES PUBLICITAIRES SUR LES TERRAINS SYNTHÉTIQUES DU STADE HÉBERT AINSI QUE DU COMPLEXE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-LÉONARD.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'approuver les conventions avec Gestion Multisports St-Léonard, la Corporation de football junior de St-Léonard inc. et l'Association du soccer de St-Léonard (A.S.S.L.) inc. afin de permettre la vente d'annonces publicitaires sur les terrains synthétiques du stade Hébert ainsi que du complexe communautaire de Saint-Léonard, pour la période comprise entre la signature des conventions et le 30 avril 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1161602004

CA16 13 0116

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 3 000 \$ AU REGROUPEMENT DES ÉCO-QUARTIERS EN APPUI AU PROJET DE PATROUILLE DE SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE (PATROUILLE VERTE) POUR L'ANNÉE 2016.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 3 000 \$ au Regroupement des éco-quartiers en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale (patrouille verte) pour l'année 2016.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1167281001

CA16 13 0117

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 MARS 2016.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :



De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1160512009

CA16 13 0118

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 MARS 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er mars au 31 mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1164821004

CA16 13 0119

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 MARS 2016 PROJETÉS À LA FIN DE L'EXERCICE ET DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES RÉELS AU 31 MARS 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 31 mars 2016 projetés à la fin de l'exercice financier courant et des états comparatifs des revenus et des dépenses réels au 31 mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1160512008

CA16 13 0120

AUTORISER LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA RUE JEAN-TALON À SAINT-LÉONARD (SDC) À ORGANISER DES ACTIVITÉS PROMOTIONNELLES DU 30 MAI AU 5 JUIN 2016.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

Le 2 mai 2016

D'autoriser la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard (SDC) à organiser des activités promotionnelles du 30 mai au 5 juin 2016. Advenant de mauvaises conditions météorologiques, l'activité du samedi 4 juin pourrait être reportée le samedi 11 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1167202003

CA16 13 0121

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-344 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À : A) ABROGER L'ARTICLE 5.13 RELATIF AUX ANIMAUX PROHIBÉS; B) AJOUTER UN MATÉRIAU DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR AUTORISÉ EN REMPLACEMENT D'UN MATÉRIAU AUTRE QUE DE LA MAÇONNERIE SOLIDE POUR UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL H1 OU H2; C) PRÉCISER LES CARACTÉRISTIQUES D'UNE CLÔTURE EXIGÉE SUR UN TERRAIN COMMERCIAL OU INDUSTRIEL, ADJACENT À UN TERRAIN RÉSIDENTIEL; D) REMPLACER, À LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE C01-05, L'APPLICATION DE LA SECTION 7.2.2.3 PAR L'APPLICATION DE LA SECTION 7.2.2.5 RELATIVE À L'AFFICHAGE.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Dominic Perri de la présentation à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 1886-344 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) abroger l'article 5.13 relatif aux animaux prohibés; b) ajouter un matériau de revêtement extérieur autorisé en remplacement d'un matériau autre que de la maçonnerie solide pour un bâtiment résidentiel h1 ou h2; c) préciser les caractéristiques d'une clôture exigée sur un terrain commercial ou industriel, adjacent à un terrain résidentiel, d) remplacer, à la grille des usages et normes de la zone C01-05, l'application de la section 7.2.2.3 par l'application de la section 7.2.2.5 relative à l'affichage.

40.01 1164871012

CA16 13 0122

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-344 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À : A) ABROGER L'ARTICLE 5.13 RELATIF AUX ANIMAUX PROHIBÉS; B) AJOUTER UN MATÉRIAU DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR AUTORISÉ EN REMPLACEMENT D'UN MATÉRIAU AUTRE QUE DE LA MAÇONNERIE SOLIDE POUR UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL H1 OU H2; C) PRÉCISER LES CARACTÉRISTIQUES D'UNE CLÔTURE EXIGÉE SUR UN TERRAIN COMMERCIAL OU INDUSTRIEL, ADJACENT À UN TERRAIN RÉSIDENTIEL; D) REMPLACER, À LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE C01-05, L'APPLICATION DE LA SECTION 7.2.2.3 PAR L'APPLICATION DE LA SECTION 7.2.2.5 RELATIVE À L'AFFICHAGE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro 1886-344 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) abroger l'article 5.13 relatif aux animaux prohibés; b) ajouter un matériau de revêtement extérieur autorisé en remplacement d'un matériau autre que de la maçonnerie solide pour un bâtiment résidentiel h1 ou h2; c) préciser les caractéristiques d'une clôture exigée sur un terrain commercial ou industriel, adjacent à un terrain résidentiel, d) remplacer, à la grille des usages et normes de la zone C01-05, l'application de la section 7.2.2.3 par l'application de la section 7.2.2.5 relative à l'affichage.



Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce projet de règlement, le 18 mai 2016, à 17 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1164871012

CA16 13 0123

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-345 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À : A) PERMETTRE L'AMÉNAGEMENT, EN ZONE INDUSTRIELLE, DE CERTAINS BUREAUX RELIÉS À UNE ACTIVITÉ INDUSTRIELLE À LA MEZZANINE OU AU 2E ÉTAGE D'UN BÂTIMENT; B) UNIFORMISER LES DATES PERMISES D'INSTALLATION DE TOUS LES TYPES D'ABRIS SAISONNIERS.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Dominic Perri de la présentation à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 1886-345 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) permettre l'aménagement, en zone industrielle, de certains bureaux reliés à une activité industrielle à la mezzanine ou au 2^e étage d'un bâtiment; b) uniformiser les dates permises d'installation de tous les types d'abris saisonniers.

40.02 1164871013

CA16 13 0124

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-345 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À : A) PERMETTRE L'AMÉNAGEMENT, EN ZONE INDUSTRIELLE, DE CERTAINS BUREAUX RELIÉS À UNE ACTIVITÉ INDUSTRIELLE À LA MEZZANINE OU AU 2E ÉTAGE D'UN BÂTIMENT; B) UNIFORMISER LES DATES PERMISES D'INSTALLATION DE TOUS LES TYPES D'ABRIS SAISONNIERS.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1886-345 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) permettre l'aménagement, en zone industrielle, de certains bureaux reliés à une activité industrielle à la mezzanine ou au 2^e étage d'un bâtiment; b) uniformiser les dates permises d'installation de tous les types d'abris saisonniers.

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce premier projet de règlement, le 18 mai 2016, à 17 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1164871013

CA16 13 0125

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 1887-22 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DANS LES LIMITES DE LA VILLE (1887) AFIN DE MODIFIER LES RÈGLES DE STATIONNEMENT LORS DE L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE.

Avis de motion est donné par madame la conseillère Patricia R. Lattanzio de la présentation à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 1887-22 intitulé : Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation dans les limites de la Ville (1887) afin de modifier les règles de stationnement lors de l'enlèvement de la neige.

40.03 1163022010

CA16 13 0126

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-341 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX QUAIS DE CHARGEMENT DES BÂTIMENTS EXISTANTS IMPLANTÉS SUR DES TERRAINS D'ANGLE, DANS LES SECTEURS INDUSTRIELS.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au second projet de règlement adopté lors de la séance du 4 avril 2016;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours ouvrables avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 1886-341 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à modifier les dispositions applicables aux quais de chargement des bâtiments existants implantés sur des terrains d'angle, dans les secteurs industriels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1154871014

CA16 13 0127

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-343 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029) ET D'APPORTER D'AUTRES MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES CONNEXES.

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 20 avril 2016;

ATTENDU QUE ce règlement est modifié par rapport au projet de règlement adopté lors de la séance du 4 avril 2016;



ATTENDU QU'une copie du règlement a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours ouvrables avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 20 avril 2016 et d'adopter le règlement numéro 1886-343 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886 afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et d'apporter d'autres modifications réglementaires connexes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1165909008

CA16 13 0128

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2177-1 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2177) AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029).

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 20 avril 2016;

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement adopté lors de la séance du 4 avril 2016;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours ouvrables avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 20 avril 2016 et d'adopter le règlement numéro 2177-1 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1165909009

Le 2 mai 2016

CA16 13 0129

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 - 4765-75, BOULEVARD ROBERT - LOT NUMÉRO 1 002 417 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 6 avril 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment commercial isolé situé aux 4765-75, boulevard Robert, lot numéro 1 002 417 du cadastre du Québec, dans la zone C07-03.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge avant minimale de 3 mètres exigée à la grille des usages et normes de la zone C07-03, soit réduite à 1,6 mètre pour le mur de façade du bâtiment existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1164871011

CA16 13 0130

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL SITUÉ AU 5525, BOULEVARD ROBERT - LOT NUMÉRO 1 333 673 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU QU'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) a été approuvé pour la même adresse par la résolution numéro CA15 13 0245 en date du 8 septembre 2015;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 6 avril 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'abroger la résolution numéro CA15 13 0245 et d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2016-06 visant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5525, boulevard Robert, lot numéro 1 333 673 du cadastre du Québec, dans la zone H11-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1165909010



CA16 13 0131

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ, SITUÉ AU 8955, RUE LAVERDIÈRE - LOT NUMÉRO 1 332 643 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 6 avril 2016.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2016-05 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8955, rue Laverdière, lot numéro 1 332 643 du cadastre du Québec, dans la zone H09-13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1164871010

CA16 13 0132

MODIFIER LES PÉRIODES D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT AFIN DE LES ADAPTER AUX NOUVEAUX PARCOURS DE BALAI.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De modifier les périodes d'interdiction de stationnement sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard afin de les adapter aux nouveaux parcours de balai.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1163561002

CA16 13 0133

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 2218-1 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2016) (2218) AFIN DE MODIFIER CERTAINS TARIFS RELATIFS À L'URBANISME.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Dominic Perri de la présentation à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2218-1 intitulé : Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (2218) afin de modifier certains tarifs relatifs à l'urbanisme.

40.11 1163022012

CA16 13 0134

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
TENUE LE 6 AVRIL 2016.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 avril 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1167190005

CA16 13 0135

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ DU RÉGIME DE RETRAITE
DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINT-LÉONARD TENUE LE 14 MARS 2016.**

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard tenue le 14 mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1160512007

CA16 13 0136

**DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES
CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE - MARS 2016.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.03 1160539004



CA16 13 0137

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

Qu'à 19 h 34, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 juin 2016.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement

Le 2 mai 2016